

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 28 AVRIL 2022

Etaient présents : M. AULOY Gilles, Maire

Mmes MM. AUDREN Ghyslaine, LUCET Evelyne, LEHALLEUR François, MOREAU Gérard, PLE Philippe, VUILLAUME Jean-Michel, LESUEUR Michaël, DELAMOTTE Rodolphe, LACHINE Pascale, LECLER Séverine, LAHAYE Isabelle

Absents excusés : Mme CHOMIENNE Monique (pouvoir donné à M. AULOY Gilles), M. LEMARDELEY Daniel (Pouvoir donné à M. DELAMOTTE Rodolphe), Mme WATEL Elise (pouvoir donné à Mme AUDREN Ghyslaine)

2022.2.1. Désignation du secrétaire de séance

M. DELAMOTTE Rodolphe est désigné secrétaire de séance

2022.2.2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2022

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

2022.2.3. Décisions prises par le Maire

M. AULOY Gilles fait part à son conseil qu'il a pris un arrêté de décision car c'était nécessaire pour signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le SIEGE pour un montant de 3 667 € TTC.

BUDGET PRINCIPAL :

2022.2.4. Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire annonce que Mme Monique CHOMIENNE, la vice-présidente de la commission finances ne pourra pas présenter les comptes de résultats et le budget prévisionnel 2022, pour raison de santé.

C'est donc le maire qui se chargera de cette présentation.

L'ensemble des documents ayant été envoyés en amont à l'ensemble du conseil pour lecture, la présentation peut commencer.

Jean-Michel VUILLAUME aurait souhaité une étude ligne par ligne entre le prévisionnel et le réalisé.

Il relate la forte diminution du compte charge exceptionnelle passant de 61 208 € à 202 €.

Monsieur le Maire précise que les comptes ont été vus en commission finances et qu'ils ont été validés par la trésorerie. Il prend note de la remarque pour la prochaine présentation du Budget.

Jean-Michel VUILLAUME précise donner toute sa confiance dans les travaux de la commission finances.

Le Maire donne donc lecture du compte administratif et précise que ce compte est excédentaire en fonctionnement et en investissement, il se présente comme suit :

Compte administratif 2021

Dépenses de Fonctionnement 2021			résultat de fonctionnement
			113 759.81
<i>Opérations réelles</i>			
O11	Charges à caractère général	146 963.39	
O12	Charges de personnel	299 502.49	
65	Autres charges de gestion courante	166 384.61	
66	Charges financières	4 385.69	
67	Charges exceptionnelles	202.00	
<i>Opérations d'ordre</i>			
O42	Opération d'ordre entre sections	3 213.90	
		620 652.08	
Recettes de Fonctionnement 2021			
<i>Opérations réelles</i>			
O13	Atténuation des charges	50 772.89	
70	Produits des services	33 240.73	
73	Impôts et taxes	465 301.00	
74	Dotations et participations	158 967.06	
75	Autres produits de gestion courante	26 120.57	
76	Produits financiers	9.64	
		734 411.89	
Dépenses Investissement 2021			résultat d'investissement
			48 127.19
<i>Opérations réelles</i>			
16	Remboursements emprunts	32 174.90	
204	Subventions d'équipements versées	11 853.88	
21	Immobilisations corporelles	69 545.88	
23	immobilisations en cours	61 224.28	
		174 798.94	
Recettes Investissement 2021			
<i>Opérations réelles</i>			
Opérations d'ordre entre sections			
204	Dotations fonds divers	185 614.23	
13	Subventions d'investissement	34 098.00	
<i>Opérations d'ordre</i>			
40	Opérations d'ordre entre sections	3 213.90	
		222 926.13	

M. Le Maire a quitté la salle lors du vote du compte administratif, le vote a eu lieu sous la présidence de M. DELAMOTTE Rodolphe et a été approuvé à l'unanimité.

2022.2.5. Approbation du compte de gestion 2021

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité.

2022.2.6. Affectation des résultats

Le compte administratif laisse apparaître le résultat suivant :

Résultat à affecter : 263 424.87 €
Solde d'exécution d'investissement : 63 162.82 €
Restes à réaliser d'investissement : 40 309.58 €

Il apparaît donc un besoin de financement de 103 472.40 €
Recette au 1068 Investissement : 103 472.40 €
Report de Fonctionnement au 002 : 159 952.47 €
Affectation approuvée à l'unanimité.

2022.2.7. Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de l'année précédente soit :

- Foncier bâti : 40,26 %
- Foncier non-bâti : 43,99%

L'ensemble du conseil municipal est d'accord avec cette proposition et ces taux sont acceptés à l'unanimité.

2022.2.8. Vote du budget primitif 2022

Le Maire précise à son conseil que cette année, la commune prévoit un budget prudent compte tenu de l'inflation et des inconnues liées aux événements nationaux et internationaux.

Une enveloppe de 60000€ euros est prévue en investissement, sachant que 2 audits sont en cours : énergétique pour l'école et les bâtiments liés (isolation et chauffage) et informatique (école et Mairie). Concernant l'école des subventions pourront être demandées dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

BUDGET PRIMITIF 2022

		2020	2021
Déficit Investissement années antérieures à reporter :		-111 290.01	-63 162.82
Excédent fonctionnement années antérieures à reporter :		149 665.06	263 424.87

Investissement

Dépenses		Recettes	
OO1	-63 162.82	1068	103 472.40
Rar	-40 309.58		
	-103 472.40		103 472.40
1641	0.00	040-28	0.00
21	0.00		
0	-103 472.40		0.00
		21	0.00
	-103 472.40		103 472.40

(pris sur l'excédent Frais de Fonctionnement de 263424,87)

Investissement

Dépenses		Recettes	
OO1	-63 162.82	1068	103 472.40
Rar	-40 309.58		
	-103 472.40		103 472.40
1641	-33 052.83	040-28	3 975.00
21	-60 000.00		
	-93 052.83		3 975.00
		21	0.00
	-196 525.23		107 447.40

(pris sur l'excédent Frais de Fonctionnement de 263424,87)

1ère page

Investissement

Dépenses		Recettes	
OO1	-63 162.82	1068	103 472.40
Rar	-40 309.58		
	-103 472.40		103 472.40
1641	-33 052.83	040-28	3 975.00
21	-60 000.00		
	-93 052.83		3 975.00
		21	89 077.83
	-196 525.23		196 525.23

(pris sur l'excédent Frais de Fonctionnement)

(Virement de la section fonctionnement vers investissement pour équilibre)

2ème page

BUDGET PRIMITIF 2022

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
23	89 077.83	OO2	159 952.47
O11	160 800.00	64	50 000.00
O12	366 900.00	70	30 300.00
65	169 000.00	73	456 693.00
22	0	74	136 460.00
42-681	3 975.00	75	25 000.00
66	3 510.00		
68	0		
	793 262.83		858 405.47
Différence			65 142.64

(263424,87-103472,40) Excédent de fonctionnement 2021-somme prise pour équilibrer l'investissement 2022)

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
23	89 077.83	OO2	159 952.47
O11	160 800.00	64	50 000.00
O12	366 900.00	70	30 300.00
65	169 000.00	73	456 693.00
22	10 000.00	74	136 460.00
42-681	3 975.00	75	25 000.00
66	3 510.00		
68	55 142.64		
	858 405.47		858 405.47
Différence			0.00

3ème page

Le budget est accepté à l'unanimité

2022.2.9. Vote des Subventions

Il est proposé au conseil municipal les chiffres suivants demandés par les associations de Port-Mort :

DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022		
A.L.P.M		1 725.00 €
Port Mort en Scène		500.00 €
A.S.S.P.M		500.00 €
Association de Chasse		300.00 €
C.P.N		450.00 €
Comité des Fêtes		2 600.00 €
	Total	6 075.00 €

Les demandes de subventions ayant été toutes reçues, elles ont été votées conformément aux montants souhaités et ont été acceptées chacune à l'unanimité. Seule la subvention de l'ALPM a été votée avec 14 voix « POUR » et une abstention de Mme LACHINE Pascale en raison de son statut dans l'association.

2022.2.10. Vote des tarifs du périscolaire

Gilles AULOY précise que les tarifs du périscolaire n'avaient pas été revus depuis 2018.

Il est proposé au conseil municipal les tarifs suivants :

PROPOSITION TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE									
<i>Pormortais</i>									
Prix du repas					4.50 €				
<i>Hors Commune</i>									
Prix du repas					5.50 €				
PROPOSITION TARIFICATION GARDERIE									
0 > 2439,00€			2439,01€ > < 4269,00€				> 4269,01€		
M	AM	M+AM	M	AM	M+AM	M	AM	M+AM	
2.20 €	3.00 €	4.00 €	2.80 €	4.50 €	5.80 €	3.40 €	6.00 €	7.60 €	

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour l'application de ces nouveaux tarifs dès la rentrée 2022/2023.

2022.2.11. Vote des tarifs Maison de Village

Un besoin de simplification des différents tarifs et un rééquilibrage des prix de locations par rapport aux communes limitrophes est proposé.

PROPOSITION TARIFICATION MAISON DU VILLAGE	
(Mobilier-Chauffage-Climatisation)	
<i>Pormortais</i>	
- 1 Jour de la semaine suivant disponibilité de la salle	60.00 €
- WE	500.00 €
- 3 Jours vendredi 18h au lundi 8h30	550.00 €
<i>Hors Commune</i>	
- 1 Jour de la semaine suivant disponibilité de la salle	100.00 €
- WE	650.00 €
- 3 Jours vendredi 18h au lundi 8h30	700.00 €

Après présentation des tarifs et formules de locations, les nouveaux tarifs Maison du village sont votés à l'unanimité et seront applicables dès les nouvelles réservations.

2022.2.12. Reprise voirie communale : Lotissement des Vignes

Projet de délibération pour que la commune reprenne la propriété de la voirie du lotissement privé des Vignes.

Le Conseil Municipal a voté contre la reprise de propriété à l'unanimité souhaitant que cette demande soit de nouveau proposée lorsque l'ensemble des travaux de constructions seront achevés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.